



LIMOGES MÉTROPOLE
EXTRAIT DES PROCÈS VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le conseil communautaire réuni à l'effet de la session extraordinaire du Limoges Métropole Communauté urbaine le 22 novembre 2023, a délibéré, à l'issue de laquelle, il a été décidé de :

Adopter, à l'unanimité, le contrat départemental de développement métropolitain (CDDM) 2022-2026 - programmation 2024.

Adopter, à l'unanimité, le contrat départemental de développement métropolitain (CDDM) 2022-2026 - programmation 2024.

Adopter, à l'unanimité, le contrat départemental de développement métropolitain (CDDM) 2022-2026 - programmation 2024.

Contrat départemental de développement métropolitain (CDDM) 2022-2026 - programmation 2024

NP 223

DÉLIBÉRATION

Contrat départemental de développement métropolitain (CDDM) 2022-2026 - programmation 2024

1 DOCUMENT - Publié le 13 Décembre 2023

Délibération du 24 novembre 2023



DEL_20231124_CONTR_12_1_CONTRAT_DEPARTEMENTAL_DEVELOPPEMENT_METROPOLITAIN_2024.pdf
(.pdf, 587,8 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**